

Séance publique du 9 juillet 2002

Délibération n° 2002-0692

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux de maintenance à réaliser sur le réseau d'assainissement.

Les travaux à réaliser concerneraient :

- les travaux d'entretien, de réparation des égouts et ouvrages annexes,
- les travaux de modification et de renforcement du réseau consécutifs à des aménagements de voirie ou d'urbanisme.

Ces travaux seraient découpés en vingt lots géographiques.

N° du lot	Lieu d'intervention
1	Jonage, Meyzieu
2	Décines Charpieu, Vaulx en Velin
3	Villeurbanne
4	Lyon 6°
5	Lyon 3°
6	Lyon 7°
7	Lyon 8°
8	Saint Fons, Vénissieux
9	Bron, Chassieu
10	Saint Priest
11	Corbas, Feyzin, Mions, Solaize
12	Charly, Irigny, Saint Genis Laval, Vernaison
13	La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon
14	Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune
15	Champagne au Mont d'Or, Lyon 5° et 9°

16	Dardilly, Ecully, Limonest, La Tour de Salvagny
17	Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or
18	Cailloux sur Fontaine, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône
19	Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village
20	Lyon 1er, 2° et 4°

Ces travaux feraient l'objet de vingt marchés séparés à bons de commande sur offres de prix.

Chaque marché pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2003, avec possibilité de reconduction expresse pour les années 2004 et 2005.

Pour chacun de ces vingt lots, le montant annuel minimum serait de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et le montant annuel maximum serait de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC.

Ces travaux seraient financés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement sur les crédits à inscrire chaque année au compte 615 220 de la section d'exploitation.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire.

4° - La dépense annuelle correspondante à engager pour cette opération, estimée à 3000 000 € HT, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercices 2003, 2004 et 2005 - compte 615 220 de la section d'exploitation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,